



## Fiche activité

# Participez à la prochaine COP

Jeu de simulation



# Sommaire

<b>Participez à la prochaine COP ! Jeu de simulation</b>	<b>1</b>
<b>Activité 1</b>	<b>1</b>
Déroulement	2
Annexe 1 : Script personne animatrice – début de jeu	3
Annexe 2 : dossier par pays	5
Annexe 3 :	23

## Fiche activité

# Participez à la prochaine COP ! Jeu de simulation

## Activité 1

### Objectifs

- Comprendre les liens entre le dérèglement climatique, la transition énergétique et les droits humains.
- Se familiariser avec le fonctionnement d'une COP et les enjeux liés à la coopération internationale.



**Durée**  
entre 60 et 90 minutes



**Public**  
À partir de 14 ans  
De 10 à 35 personnes



### Matériel

- Annexe 1 (script personne animatrice)
- Annexe 2 (dossier par pays)
- Annexe 3 (fiche mémo COP)
- Paperboard
- Pochettes (facultatif)
- Un chronomètre



### Préparation

- Imprimez et assemblez, par pays, les documents de l'annexe 2
- Placez un ensemble de documents concernant un pays de l'annexe 2 par table. Vous pouvez le mettre dans une pochette.
- Imprimez l'annexe 1 en 1 exemplaire
- Installez la salle en créant 4 îlots composés de tables et de chaises.

## Déroulement

Annoncez aux personnes participantes qu'elles vont vivre un jeu de simulation et répartissez-les en quatre sous-groupes de même effectif.

Enoncez le script du jeu à l'ensemble du groupe.

Précisez que vous allez laisser 20 minutes à chaque sous-groupe pour découvrir l'ensemble du dossier relatif au pays qu'ils vont devoir représenter lors de la COP. A l'issue de ces 20 minutes, ils devront restituer au reste des groupes, les principaux points concernant leur pays. Chaque sous-groupe disposera alors de 3 minutes de prise de parole.

Une fois le temps écoulé, demandez si un premier groupe serait volontaire pour énoncer les points principaux concernant le pays. Ecrivez les pays et points énoncés sur un paperboard. Reproduire l'opération pour les trois groupes restants.

Continuez l'animation du jeu en expliquant à l'ensemble du groupe que la COP à laquelle ils vont devoir participer va commencer. L'enjeu est grand puisqu'ils vont devoir se mettre d'accord pour établir un plan de transition énergétique respectueux des droits humains. Expliquez qu'il y aura 3 tours avec 1 question à chaque tour. Pour chaque tour, l'ensemble du groupe disposera de 3 pistes de solutions proposées (et écrites sur le

paperboard) et de 20 minutes maximum pour se mettre d'accord sur l'une d'elles.

Au cours de ces échanges, la personne qui anime le jeu devra être particulièrement attentive à la distribution de la parole au sein du groupe, ainsi qu'au temps. Vous pouvez utiliser un chronomètre.

A l'issue des 3 tours de jeu, verbalisez la fin du jeu et félicitez le groupe entier. Demandez à l'ensemble du groupe : « comment vous êtes-vous sentis au cours de cet exercice ? Vous est-il paru facile de vous mettre d'accord entre vous ? Pourquoi ? Selon vous, quelles sont les difficultés que peuvent rencontrer les pays lors de leur participation à une COP ? »

Concluez le jeu en reprenant les éléments principaux qui ont été cités au cours de la partie de jeu et compléter en précisant les différentes parties prenantes des COP, leur date de création ainsi que les principaux accords résultants de COP : annexe 3.

## **Annexe 1 : Script personne animatrice – début de jeu**

Vous représentez différents pays et allez participer à la prochaine grande réunion internationale sur le climat : la conférence des parties (COP).

Cette année, les discussions seront centrées autour de la transition énergétique. En effet, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) indique qu'entre 2030 et 2050, le changement climatique entraînera près de 250 000 décès supplémentaires par an, dus à la malnutrition, au paludisme, à la diarrhée et au stress lié à la chaleur. Il est nécessaire de réagir !

Les Etats faisant partie de la COP se sont mis d'accord pour reconnaître l'existence du dérèglement climatique et la nécessité de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. En effet, la crise climatique présente une grave menace pour les droits humains de toutes les personnes sur la planète. Pour faire face à la crise climatique, il est donc nécessaire de mettre en œuvre une transition énergétique. Cela implique d'abandonner les énergies fossiles que nous utilisons au quotidien (pétrole, gaz et charbon) dans la mesure où elles représentent 70% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. C'est une grande mission qui vous attend !

Pour vous aider, les ministres de l'environnement et de l'énergie de votre pays, se sont déjà réunis, dans l'objectif de préparer les débats qui vont avoir lieu. Vous trouverez un ensemble de documents constitutifs du dossier sur votre pays, dans la pochette se trouvant à votre table.

### **Questions par tour de jeu et pistes de solutions :**

1- Comment maintenir le respect des droits humains face au dérèglement climatique ?

- A- Vous appliquez une politique stricte qui veille particulièrement au maintien des droits des personnes qui ont dû migrer pour des causes climatiques.
- B- Vous sanctionnez les entreprises et Etats non respectueux du climat et des droits humains.
- C- Vous votez la reconnaissance officielle du droit à un environnement sûr, et vous gardez le respect des droits des défenseurs de l'environnement.

2- Comment changer votre consommation basée, actuellement, sur le déboisement et les combustibles fossiles (gaz, pétrole et charbon) ?

- A- Vous arrêtez d'investir dans les énergies fossiles. Cela signifie que pour les personnes souhaitant se procurer des énergies fossiles (par exemple de l'essence), les prix risquent de très fortement augmenter dans votre pays.
- B- Vous investissez massivement dans des énergies renouvelables et respectueuses des droits humains : énergie solaire, hydraulique, éolienne etc.
- C- Vous réglementez les entreprises en fixant un taux maximum d'émission de gaz à effet de serre.
- 3- Comment pouvez-vous garantir une coopération internationale, élément indispensable à la lutte contre le réchauffement climatique et une transition énergétique ?
- A- Vous débloquez un fond d'aide à l'adaptation, pour que les pays qui subissent de plein fouet le dérèglement climatique, puissent investir dans des solutions pérennes face au dérèglement climatique : logement durable, énergies renouvelables, système de recyclage et de traitement, etc. Ce fond sera alimenté par les pays les plus riches.
- B- Vous gardez le droit à l'information, partout dans le monde. Ainsi chaque personne citoyenne a la capacité de se mobiliser concrètement face au dérèglement climatique.
- C- Vous accordez une aide spécifique et internationale aux personnes victimes de catastrophes climatiques telles que des ouragans, des incendies, etc.

## Annexe 2 : dossier par pays

	<p>République démocratique du Congo</p>	<p>Nombre d'habitants en 2021 : 105 millions 44 646 personnes</p>
<p>Liste des documents du dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Photo de la destruction de maisons</li><li>- Photo du traitement du cobalt en usine</li><li>- Extrait d'un <a href="#">rapport d'Amnesty International</a></li></ul> <p>Complétez ici les droits humains qui sont, selon vous, menacés ou bafoués :</p>		

« 12 septembre, 2023

**République démocratique du Congo. L'extraction industrielle de cobalt et de cuivre pour les batteries rechargeables entraîne de graves atteintes aux droits humains**

En République démocratique du Congo (RDC), l'expansion de mines industrielles de cobalt et de cuivre a entraîné l'expulsion forcée de populations entières et d'autres graves atteintes aux droits humains, notamment des agressions sexuelles, des incendies volontaires et des violences.

Dans un rapport intitulé [\*\*Alimenter le changement ou le statu quo ?\*\*](#), Amnesty International et l'Initiative pour la bonne gouvernance et les droits humains (IBGDH), une organisation basée en RDC, démontrent que la course à l'expansion des opérations minières d'entreprises multinationales a entraîné l'expulsion forcée de populations de leurs habitations et de leurs champs.

« Les expulsions forcées menées lorsque des entreprises cherchent à agrandir des mines industrielles de cuivre et de cobalt détruisent des vies et doivent cesser immédiatement », a déclaré Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International. »

Source : amnesty.org



Du cobalt en cours de traitement dans une usine de République démocratique du Congo

Les batteries rechargeables ont une importance cruciale dans la transition énergétique, pour mettre fin à la dépendance aux énergies fossiles.

« La demande croissante de technologies fondées sur une énergie dite propre a entraîné une demande proportionnelle de certains métaux, notamment le cuivre et le cobalt, deux métaux essentiels à la fabrication des batteries lithium-ion. Ces batteries sont utilisées pour alimenter un vaste éventail d'appareils électroniques, comme les véhicules électriques et les téléphones portables. La RDC possède la plus grande réserve de cobalt et la septième réserve de cuivre au monde.

Plus de 13 kg de cobalt sont nécessaires pour produire la batterie d'un véhicule électrique moyen et environ sept grammes sont nécessaires à celle d'un téléphone portable. La demande de cobalt, qui a triplé depuis 2010, devrait atteindre 222 000 tonnes d'ici 2025. »

Source : [amnesty.org](http://amnesty.org)



Cécile Isaka pointant du doigt une fissure dans sa maison provoquée par les activités de la mine de cuivre et de cobalt exploitée par COMMUS, février 2022.

« Depuis la reprise des activités minières, des centaines d'habitants ont reçu l'ordre de partir ou ont déjà dû partir. Les habitants n'ont pas été consultés comme il se doit et les projets d'élargissement de la mine n'ont pas été rendus publics. Certains habitants n'ont appris que leur logement allait être démolis que quand des croix rouges ont été dessinées sur leurs propriétés. Edmond Musans, 62 ans, qui a dû démolir sa maison, a déclaré : « Nous, on n'a pas demandé à être délocalisés, c'est la société et le gouvernement qui sont venus nous dire : "Il y a des minerais ici." »



Une maison démolie après expulsion pour agrandir une mine de minerais visant à assurer la transition énergétique, à Kolwezi, en RDC, septembre 2022.

Source : amnesty.org

	<p>Territoire des Wet'suwet'en</p>	<p>Nombre d'habitants en 2022 : 3 450 personnes</p>
<p>Liste des documents du dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BD présentant la situation des wet'suwet'en (extrait du guide d'autoformation « justice climatique »)</li> <li>- Extrait d'un témoignage issu d'un <a href="#">rapport d'Amnesty International</a></li> <li>- Photo d'un gazoduc</li> </ul>		
<p>Complétez ici les droits humains qui sont, selon vous, menacés ou bafoués :</p>		

## Participez à la prochaine COP

Jeu de simulation

Fiche activité

Mais le tracé du gazoduc traverse le territoire de la première Nation Wet'suwet'en. Si les travaux aboutissent, ce territoire sera scindé en deux.



Le peuple autochtone des Wet'suwet'en est constitué de 5 clans : cela représente 3 450 personnes. Leur territoire s'étend depuis plusieurs générations sur 20.000km<sup>2</sup>.



Les travaux d'un tel projet extractiviste détruiront la forêt, et affecteront Wedzin Kwa (la rivière Morice). Cette rivière est l'une des dernières sources d'eau potable et l'une des dernières frayères à saumon du territoire.



HANDS OFF  
Wet'suwet'en\*



COLombie BRITANNIQUE, CANADA.  
En décembre 2018, l'État canadien autorise l'entreprise Coastal GasLink (CGL) à construire un gazoduc de 670km de long.



Le projet obtient le soutien du gouvernement canadien et est alors l'un des plus grands investissements énergétiques de l'histoire du pays.



\* Ne touchez pas au territoire Wet'suwet'en

## Participez à la prochaine COP

Jeu de simulation

Fiche activité

Le Canada se vante d'être un pays exemplaire sur la question des droits humains... En réalité, malgré plusieurs lettres et interpellations de la part, entre autres, des Nations unies, le gouvernement ne donne aucune réponse.

Notre droit à gouverner et à occuper nos terres est inaccessible, immuable et irrévocable.

\* Pas de gazoduc sur des terres volées

Depuis le lancement du chantier de construction les Wet'suwet'en sont privée-e-s de l'accès à leurs propres terres, dans l'incapacité de pratiquer la chasse ou la pêche, activités essentielles pour leurs communautés.

L'accès est seulement autorisé à Coastal GasLink, à la société privée de sécurité employée par l'entreprise, et à la police canadienne.

WOW!

Et pour cause, les autorités n'ont jamais obtenu le consentement libre et éclairé de la nation, processus inévitable dans une telle situation.

Pourtant, depuis 1997, les Wet'suwet'en sont reconnue-s comme ayant des droits et des titres sur leurs terres ancestrales par la Cour suprême du Canada.

## Participez à la prochaine COP

Jeu de simulation

Fiche activité



Les Wet'suwet'en sont victimes de **profilage racial** de la part de la police, qui agit main dans la main avec le gouvernement ainsi qu'avec une société de sécurité privée engagée par CGL.



Depuis le début du projet, les militant-e-s subissent une répression de plus en plus accrue, ils/elles sont arrêté-e-s, surveillé-e-s, l'accès à leur propres terres leur est interdit, et les femmes subissent du **harcèlement et des violences sexistes**. Les tentatives d'intimidation s'enchaînent, et des habitations ont même été incendiées.



Chez les Wet'Suwet'en, la défense de l'environnement est majoritairement portée par des femmes et Sleydo' est l'une des protectrices des terres et de l'eau, luttant activement contre l'implantation de l'entreprise Coastal GasLink (CGL).



\* Pas de consentement, pas de gazoduc

## Participez à la prochaine COP

Jeu de simulation

Fiche activité



Il est temps que le Canada cesse ses pratiques coloniales et honore sa réputation de pays leader sur la question des droits humains, en respectant les voix de celles et ceux qui y vivent.

La Colombie Britannique a décidé de poursuivre en justice 19 militante-s, dont Sleydo', pour avoir désobéi à l'interdiction de s'approcher du chantier de construction du gazoduc. Le Jugement de Sleydo' aura lieu en janvier 2024 et la peine encourue peut aller jusqu'à l'emprisonnement.



La situation actuelle engendre une violation de la loi Wet'suwet'en (appelée 'Ahuc niwh it'en), du droit constitutionnel canadien et des obligations internationales du Canada en matière de droits humains, y compris la Déclaration des Nations unies (2007) sur les droits des peuples autochtones.



Nous luttons pour nos générations futures, pour notre eau potable, pour le saumon dont dépend notre peuple, pour tout le travail que nous accomplissons pour créer un meilleur endroit pour nos enfants. Nous avons besoin de soutien et de solidarité. Nous avons besoin que vous fassiez tout ce que vous pouvez, quel que soit le pays dans lequel vous vous trouvez, afin de faire pression sur le Canada pour qu'il arrête de détruire nos maisons.

Jozi



\* À jamais non cédé



Les chef-fe-s de la nation Wet'suwet'en ont émis des ordonnances d'expulsion pour tenir l'entreprise à l'écart, rappelant à CGL qu'elle n'a jamais obtenu leur consentement et que leurs terres sont inaccessibles.

Mais les opérations de polices continuent de se succéder, au moyen d'hélicoptères, de chiens et d'équipements militaires. Presque 20 millions de dollars d'argent public ont été dépensés entre 2019 et 2020 pour surveiller les défenseur-e-s Wet'suwet'en et les peuples autochtones voisins.



J'appelle le Canada à cesser la construction du gazoduc en attendant d'avoir le consentement libre et éclairé des populations autochtones concernées, et à arrêter la criminalisation des défenseur-e-s indigènes qui sont pacifistes dans la défense de leurs terres et de leurs ressources.



En mars 2023, l'enquêteur sur les droits des peuples autochtones, missionné par les Nations unies, a passé 10 jours au Canada. Dans son rapport publié en juillet dernier, il dit être inquiet de la criminalisation des droits des défenseur-e-s indigènes et de la militarisation en place sur les territoires autochtones.



**“Je ressens une telle connexion à mes ancêtres sur ce territoire. Cette connexion à la terre, c'est ce qui fait ce que nous sommes.”** Molly Wickham est l'une des figures principales de la lutte des Wet'suwet'en. Elle vit avec sa famille sur ce territoire autochtone où vivent environ 5000 Wet'suwet'en dans la province de Colombie-Britannique, une terre convoitée par des entreprises désireuses de mettre la main sur leurs richesses, au détriment de leurs droits. »

« La Wedzin Kwa (la rivière Morice) qui se trouve sur le territoire wet'suwet'en est l'une des dernières sources d'eau potable et l'une des dernières frayères à saumon. Les chef.fe.s héréditaires wet'suwet'en craignent que le gazoduc pourrait endommager la rivière s'il y avait des fuites et à cause des perturbations causées par les travaux. Le chantier a déjà entraîné des dommages à la forêt empêchant le peuple wet'suwet'en de pratiquer ses activités traditionnelles telles que la chasse ou la pêche. »

Source : amnesty.fr



Chantier de la construction du gazoduc de la société Coastal Gaslink en terres Wet'Suwet'en.

« Le gazoduc, propriété de Coastal GasLink Pipeline Ltd. and de TC Energy Corporation (anciennement TransCanada), transportera du gaz naturel extrait dans la zone de Dawson Creek en Colombie-Britannique jusqu'à une usine d'exportation de gaz naturel liquéfié près de Kitimat, dans la même province. »

Source : amnesty.org

	Arabie Saoudite	Nombre d'habitants en 2022 : 36 millions 41 000 personnes
<p>Liste des documents du dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Photo d'un puit d'extraction de pétrole</li><li>- 2 extraits de <a href="#">rapports d'Amnesty International</a></li></ul>		
<p>Complétez ici les droits humains qui sont, selon vous, menacés ou bafoués :</p>		

Mars 12, 2023

**Arabie saoudite. Les bénéfices records d'Aramco doivent servir à financer une transition mondiale vers les énergies renouvelables**

Les 150 milliards d'euros de bénéfices annuels annoncés le 12 mars 2023 par Saudi Aramco, entreprise pétrolière détenue en grande partie par l'État saoudien, bénéfices records jamais réalisés par une entreprise en un an, devraient servir à financer une transition vers les énergies renouvelables fondée sur les droits humains, a déclaré Amnesty International.

Agnès Callamard, secrétaire générale d'Amnesty International, a déclaré : « Il est choquant qu'une entreprise réalise des profits de plus de 150 milliards d'euros en une seule année grâce à la vente de combustibles fossiles – principal facteur de la crise climatique. C'est d'autant plus choquant que cet excédent a été amassé en pleine crise mondiale du coût de la vie et favorisé par la hausse des prix de l'énergie découlant de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. »

Le gouvernement saoudien et le Fonds public d'investissement d'Arabie saoudite, son fonds souverain, détiennent plus de 98 % de Saudi Aramco, ce qui fait de l'entreprise, grâce aux dividendes et taxes qu'elle verse, une source majeure des revenus, de la richesse et de l'influence du Royaume.

Source : [amnesty.org](https://www.amnesty.org)

**Participez à la prochaine COP**

Jeu de simulation

**Fiche activité**



source : amnesty.org

Photo d'un puit d'extraction de pétrole

### **Arabie saoudite : tout ce qu'il faut savoir sur les droits humains**

« Chaque année, nous publions notre Rapport annuel sur la situation des droits humains dans le monde. Un an d'enquête, 156 pays analysés. Voici ce qu'il faut savoir sur les droits humains en Arabie saoudite en 2022.

Les autorités s'en sont prises à des personnes qui avaient exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et d'association. Le Tribunal pénal spécial a jugé et condamné à de longues peines de prison, à l'issue de procès manifestement inéquitables, des personnes qui n'avaient fait que s'exprimer pacifiquement, participer à des associations ou créer des organisations locales. Des défenseur·e·s des droits humains ont été harcelés en détention et ont fait l'objet d'interdictions de voyager après leur remise en liberté conditionnelle. Des tribunaux ont prononcé la peine de mort à l'issue de procès d'une iniquité flagrante, y compris contre des personnes qui étaient mineures au moment des faits présumés. Des exécutions ont eu lieu pour un vaste éventail d'infractions. Des milliers d'habitant·e·s ont été victimes d'expulsions forcées dans la ville côtière de Djedda. Les travailleuses et travailleurs migrants étaient toujours maltraités et exploités en vertu du système de parrainage (*kafala*). Plusieurs milliers d'entre eux ont été détenus arbitrairement dans des conditions inhumaines, soumis à la torture ou à d'autres mauvais traitements et renvoyés contre leur gré dans leur pays d'origine dans le cadre d'une campagne nationale de répression à l'encontre des migrant·e·s sans papiers. La première loi du pays relative au statut personnel est entrée en vigueur ; elle codifiait la tutelle masculine et la discrimination contre les femmes. »

Liberté d'expression, peine de mort, procès inéquitables, expulsions forcées, droits des personnes migrantes, des femmes et des filles ... Le pays ne semble pas s'engager en faveur des droits humains.

Par ailleurs, en matière de lutte contre la crise climatique, « le gouvernement n'a toujours pas annoncé de nouvelle contribution déterminée au niveau national. »

Source : Amnesty.fr

	Pakistan	Nombre d'habitants : 253 millions 800 000 personnes.
<p>Liste des documents du dossier :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Photo d'une inondation</li><li>- Extrait d'un <a href="#">rapport d'Amnesty International</a></li></ul>		
<p>Complétez ici les droits humains qui sont, selon vous, menacés ou bafoués :</p>		

« Les fortes pluies et chutes de neige qui se sont abattues sur le pays ont fait 40 mort·e·s dans la province de Khyber Pakhtunkhwa, cinq mort·e·s au Baloutchistan et des dizaines de blessé·e·s depuis le 26 février. Ces catastrophes ont également entraîné des pertes massives d'habitations, de bétail, de cultures vivrières et d'infrastructures. Ces régions se trouvant toujours aux prises avec les conséquences dévastatrices des inondations que le pays a subies en 2022. »

« Un accord sur la création du Fonds relatif aux pertes et préjudices a été conclu lors de la COP27 en 2022. Certains États ont promis des financements très limités pour le fonds lors de la COP28 à Dubaï l'année dernière, qui paraissent bien modestes par rapport aux 7 000 milliards de dollars de subventions que les États, dont certains de ces donateurs, accordent chaque année pour soutenir l'industrie des combustibles fossiles. »

« Ce fardeau n'incombe pas uniquement au Pakistan. La communauté internationale doit en priorité veiller à ce que le Fonds international relatif aux pertes et préjudices devienne rapidement opérationnel et bénéficie de financements, afin que les pays vulnérables face au climat, comme le Pakistan, reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour répondre aux conséquences inévitables du changement climatique, dont ils ne sont pas responsables. »

Source : amnesty.org



« Depuis 1959, le Pakistan représente 0,4% des émissions produites, mais il fait partie des régions du monde les plus menacées par le changement climatique, selon les conclusions conjointes de la Banque mondiale et de la Banque asiatique de développement. Ces inondations représentent à elles seules pour le pays, d'après les premières estimations, un coût de 10 milliards de dollars des États-Unis. Les récentes inondations constituent un terrible signal d'alarme quant aux conséquences du changement climatique qui vont s'aggravant. Selon les informations communiquées par le gouvernement, les conséquences des inondations sont considérables : près de 750 000 personnes n'ont pas accès à un logement sûr et convenable. »

Source : amnesty.org

### Annexe 3 : fiche mémo des COP

En 1992 se déroule un sommet de la Terre, à Rio de Janeiro. Ces rencontres dédiées au développement durable organisées par l'Organisation des Nations unies (ONU) entre dirigeants mondiaux, reconnaissent pour la première fois le changement climatique.

C'est ainsi qu'en 1994, la CCNUCC entre en vigueur : il s'agit de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques. 197 pays ont ratifié cet accord et se font ainsi désigner comme « parties à la convention ». C'est depuis cet accord que sont mises en place les conférences des parties (COP), chaque année, depuis 1995

Les COP sont des réunions internationales entre pays parties de la convention. Elles ont vocation à trouver un consensus économique et politique pour lutter contre le dérèglement climatique.

